

ACTION URGENTE

BURUNDI. DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS CONDAMNÉS À 10 ANS DE PRISON

Les défenseurs des droits humains Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana ont été condamnés à 10 ans d'emprisonnement le 8 mars. Ils sont membres de l'organisation non gouvernementale burundaise Paroles et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM). Ils faisaient l'objet de poursuites pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État » et faux et usage de faux. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion.

Un tribunal du Burundi a condamné Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana, tous trois défenseurs des droits humains, à 10 ans d'emprisonnement le 8 mars. Leur condamnation a été prononcée en l'absence de leurs avocats et de leur organisation. Leurs avocats ont depuis fait appel de cette décision.

Les trois hommes ont été déclarés coupables du chef d'accusation d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'État » et acquittés du chef d'accusation de faux et usage de faux. Ils étaient accusés d'avoir recruté de jeunes membres de partis d'opposition en tant que lanceurs d'alerte pour dénoncer les violations des droits humains, mais aucun membre des Imbonerakure, qui auraient témoigné en faveur du gouvernement. Les Imbonerakure sont la branche jeunesse du parti au pouvoir. Cependant, les trois défenseurs des droits humains ont déclaré qu'ils avaient sélectionné ces jeunes dans le cadre de la préparation d'un atelier organisé par PARCEM qui réunirait des jeunes militants de différents partis politiques, y compris des représentants du parti au pouvoir.

Emmanuel Nshimirima, le représentant de PARCEM pour la province de Muramvya, avait été arrêté le 17 juin 2017, et Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana, points focaux locaux de PARCEM dans la même province, le 13 juin 2017. Leur procès s'est ouvert le 1^{er} décembre 2018.

Amnesty International considère qu'Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana ont été condamnés uniquement en raison de leur travail de défense des droits humains et qu'il s'agit par conséquent de prisonniers d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana et à veiller à ce que leur condamnation soit annulée ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'ils puissent voir leur famille et consulter l'avocat de leur choix dans l'attente de leur libération ;
- priez-les instamment de faire en sorte qu'ils soient protégés de la torture et de toute autre forme de mauvais traitement ;
- demandez-leur de cesser d'intimider et de harceler des défenseurs des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JUIN 2018 À :

Ministre de la Justice
Aimée Laurentine Kanyana
Ministry of Justice
BP 1305
Bujumbura, Burundi
Twitter : @AimeeLaurentine
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Madame la Ministre,**

Procureur général de la République
Sylvestre Nyandwi
Parquet général
BP 105
Bujumbura, Burundi
Courriel : sylnyandwi@yahoo.fr
**Formule d'appel : Dear Prosecutor
General, / Monsieur le Procureur
général,**

Copies à :
Ministre des droits de la personne
humaine, des affaires sociales et du
genre
Martin Nivyabandi
Ministère des Droits de la personne
humaine, des Affaires sociales et du
Genre
Ex-Buildings of Finances
Bujumbura, Burundi
Twitter : @mmnivyabandi
Courriel : solidaritegenre@yahoo.fr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 31/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr16/7871/2018/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BURUNDI. DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS CONDAMNÉS À 10 ANS DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début de la crise politique, en avril 2015, les autorités burundaises se sont lancées dans une répression de grande ampleur qui vise les membres de l'opposition, les organisations de défense des droits humains indépendantes et les médias. De nombreux militants ont fui le pays pour des raisons de sécurité, et bien d'autres encore sont injustement poursuivis en raison de leurs activités en faveur des droits fondamentaux au Burundi.

PARCEM est l'une des rares organisations de défense des droits humains qui continue de mener ouvertement ses activités au Burundi, dans un environnement hostile.

Noms : Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 31/18, AFR 16/8293/2018, 30 avril 2018